

Direction des Affaires Juridiques  
et de la Commande Publique  
Service des Assemblées  
JMT/CL/VJ

## CONVOCAATION

### Mairie

Hôtel de ville  
2 place du Général Leclerc  
BP 305  
40011 Mont de Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 87 87  
mairie@montdemarsan.fr

[www.montdemarsan.fr](http://www.montdemarsan.fr)

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

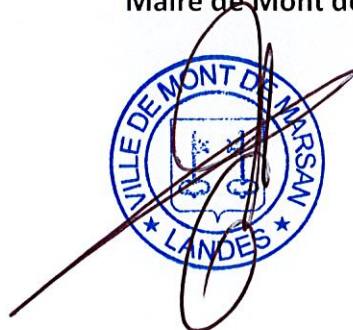
**Mercredi 30 Mars 2022 à 19 h00,  
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville  
2, place du Général Leclerc  
40 011 Mont de Marsan Cedex**

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT**  
Maire de Mont de Marsan



Dans le cadre de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.  
En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, vous êtes prié(e) de bien vouloir transmettre celui-ci à l'adresse suivante: [cabinet@montdemarsan.fr](mailto:cabinet@montdemarsan.fr)

- 1. - Procès-verbal de la séance du 8 mars 2022*
- 2. - Information – Etat des indemnités des élus.*

### **I - Finances**

- 3. - :Approbation des comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes.*
- 4. - Approbation des comptes administratifs 2021 – Budget principal de la Ville et budgets annexes.*
- 5. - Affectation des résultats pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes « PRU », « ZAC Quartier Nord Peyrouat », « Crématorium », « Pompes Funèbres Municipales ».*
- 6. - Présentation du budget primitif 2022 - Budget principal de la Ville et des budgets annexes (PRU – ZAC Quartier Nord Peyrouat – Self Bosquet – Régie des fêtes et animations – Parcs de stationnement – PFM - Crématorium – Géothermie).*
- 7. - Budget principal de la Ville – Taux de fiscalité 2022.*
- 8. - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social (CCAS) – Exercice budgétaire 2022.*
- 9. - Virement de subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes – Exercice budgétaire 2022.*
- 10.- Provision pour créances douteuses - Budgets annexes des Pompes Funèbres Municipales et du Crématorium.*
- 11.- Liste de présentation de créances éteintes pour le budget annexe de la régie municipale « chauffage urbain-géothermie » (années 2018 à 2021) – Information au Conseil Municipal.*
- 12.- Géothermie - Provisions pour gros entretien.*
- 13.- « Budget Participatif Citoyen des Landes » Réalisation du projet n°16468 de végétalisation du parking faisant face au Lycée Despiou.*
- 14.- Avenant à la convention de fonds de soutien n°16214001927SFILRAE.*

### **II – Vie Associative**

- 15.- Budget Principal de la Ville – Tableau des subventions à verser aux associations – Exercice 2022.*
- 16.- Attribution d'une subvention à l'Amicale des Fêtes et Quartiers – Exercice budgétaire 2022.*
- 17.- Attribution d'une subvention au Comité d'Oeuvres Sociales et Sportives (COSS) – Exercice budgétaire 2022.*
- 18.- Attribution d'une subvention à l'Association Orchestre Montois – Exercice budgétaire 2022.*

### **III – Patrimoine et Culture Locale**

- 19.* - Mise en enquête publique du dossier de déclassement partiel de la place des Arènes pour le projet de la Maison des Cultures Locales.
- 20.* - Renouvellement de l'adhésion à l'association « Esprit du Sud 40 ».

### **IV - Vie des Quartiers**

- 21.* - Redécoupage et renouvellement des conseils de quartier.

### **V- Sports**

- 22.* - Projet anneau cycliste Stade du Harbaux.
- 23.* - Attribution d'un fonds de concours pour les travaux de construction du gymnase de la base aérienne 118.
- 24.* - Attribution d'une subvention à l'Étoile Sportive Montoise (ESM) – Exercice budgétaire 2022.

### **VI – Environnement Energie :**

- 25.* - Approbation de la désignation du nouveau directeur de la régie du chauffage urbain et de la géothermie.
- 26.* - Projet d'extension du périmètre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin amont de l'Adour.